

# Commission réglementaire AAREON / PREM UNIR

19 mars 2024



# Introduction

- La première commission réglementaire de 2024 s'est tenue le mardi 19 mars.

Vous retrouverez **dans ce document le détail de tous les sujets abordés.**

- **Toutes les évolutions seront distribuées par l'intermédiaire de patches : il est donc important d'installer les patches dès leur mise à disposition.**
- Voici la liste des évolutions les plus importantes avec leurs échéances :
  - Réservataires en flux : Mise en œuvre fin novembre 2023, statistiques en février 2024
  - Gérer mes biens immobiliers (GMBI), déclaration d'occupation : 30 juin 2024
  - Dispatching V2 : 2<sup>ème</sup> semestre 2024
  - Facturation électronique : juillet 2026
- Vous retrouverez ci-dessous les précisions complémentaires pour chacun de ces sujets.

# 2 Réservataires en flux

## Fin novembre 2023

Un premier lot de fonctionnalités a été réalisé sur la base des travaux du premier groupe de travail. Un client pilote a mis en place cette nouvelle gestion.

Un deuxième groupe de travail a été programmé durant la première quinzaine de novembre 2023 :

- ✓ Présentation des développements finalisés incluant des fonctionnalités supplémentaires et indispensables lors de la recette.
- ✓ Validation des développements attendus dans la phase 2 : aide au calcul du flux et restitution du bilan statistique.
- ✓ Des compléments ont été demandés : Gestion des mises à disposition en zone détendue pour permettre de proposer le même logement à plusieurs réservataires.

### Planning :

- ✓ Livraison 1 en 09/2023 - Objectifs et gestion orientée pour les zones tendues (1 lot = 1 partenaire)
- ✓ Livraison 2 en 03/2024 - Orientation de gestion pour les zones détendues (1 lot = N partenaires)
- ✓ Livraison 3 en 2024 - Bilans statistiques annuels et aide au calcul des flux
- ✓ Livraison 4 en 2024 - Automatisation de la livraison 2
- ✓ L'équipe Consulting proposera une webconférence le 16 avril

# 3 GMBI déclaration d'occupation

## Fin juin 2024

La DGFIP a modifié le format de la déclaration d'occupation :

- ✓ Passage du numéro fiscal du local sur 13 positions (ajout de la clé) → la reprise de l'existant est prévue.
- ✓ Ajout du numéro fiscal du local père pour rattacher les dépendances aux logements → permet le rattachement en masse.
- ✓ Nouvelle variable pour la situation d'occupation (remplace 7 autres variables de 2023) → le calcul de 2023 est toujours applicable (valeur déduite des variables supprimées), sinon ajout d'une valeur dans le carnet d'identité du bail.
- ✓ Nouvelle variable pour le code exclusion TLV THLV pour préciser les raisons de la vacance → carnet d'identité du lot.
- ✓ Le lieu de naissance n'est plus considéré comme une donnée obligatoire.
- ✓ En cas d'erreurs bloquantes, seules les lignes en erreur seront rejetées et non le fichier dans son intégralité.



Webinaire DGFIP le 20 mars à 10h → risque de changement de planning

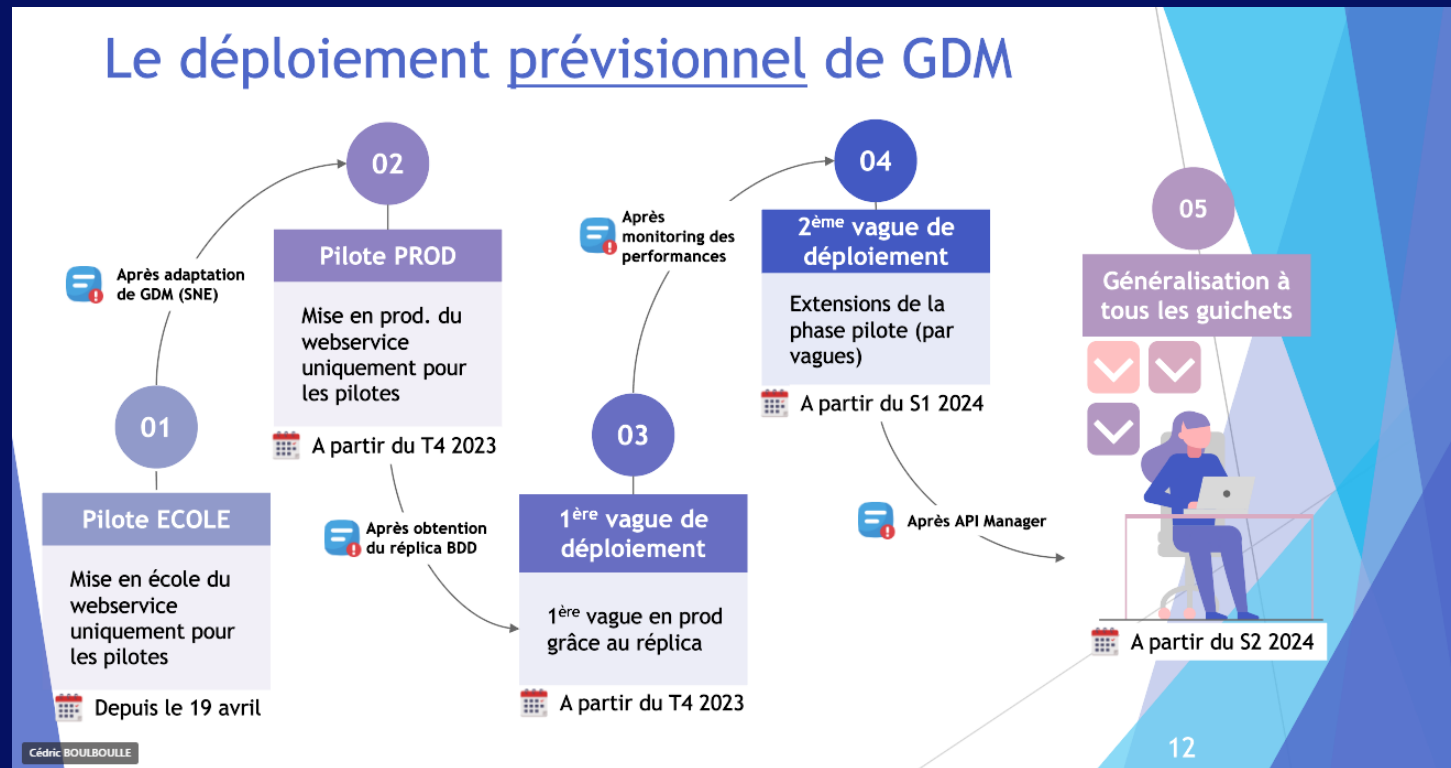
(pour recevoir les communications DGFIP, faire une demande à [assistance.gmbi@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:assistance.gmbi@dgfip.finances.gouv.fr))

Planning :

- ✓ La DGFIP a annoncé l'ouverture de la campagne déclarative à partir de mi-avril.
- ✓ La version du module avec ces évolutions sera livrée après le patch quadrimestriel (prévision mi-avril).
- ✓ L'équipe Consulting proposera des webconférences sur la deuxième quinzaine d'avril.

# 4 Dispatching V2 2ème semestre 2024

- Nouveau planning revu par le SNE. Nous reviendrons vers vous pour présenter son intégration dans Prem'Habitat.



Lexique : GDM = « GetDemandeMouvement »

# 5 Facturation électronique

## De juillet 2024 à 2026/2027

- L'entrée en vigueur du dispositif prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2024 a été décalée.
- Le calendrier serait le suivant
  - 2024 : Développement du PPF (Portail Public de Facturation)
  - 2025 : Phase de pilote
  - 2026 : Déploiement par phase
    - Septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire
    - 1<sup>er</sup> septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/facturation-electronique-entreprises>

Merci pour votre écoute